



MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**M. Olivier Véran,
ministre des Solidarités et de la Santé**

Discours conférence de presse - Lancement de mon espace santé

3 février 2022

Seul le prononcé fait foi

Mesdames, messieurs,

Il y a bientôt 25 ans, la carte vitale venait transformer et simplifier le quotidien des patients et des professionnels de santé. Un quart de siècle après l'arrivée de cet outil si précieux, nous franchissons un nouveau cap dans le développement du numérique en santé et je suis très heureux de vous annoncer la création de Mon espace santé, pour tous les Français. Ce n'est pas tous les jours qu'un ministre peut créer un nouveau service public et c'est une chance dont nous devons toutes et tous nous saisir !

Avec Mon espace santé, vous pourrez stocker, récupérer et partager vos données de santé pour mieux gérer votre santé et être mieux soigné. VOUS aurez la main ! Autrement dit, rien ne vous sera imposé, et c'est vous qui direz qui peut accéder à vos données.

Les Français sont prêts, les professionnels de santé sont prêts et la crise sanitaire a accéléré dans des proportions historiques les pratiques du numérique en santé. A l'occasion de la première vague, personne ne l'a oubliée, nous sommes passés de 10.000 téléconsultations par semaine à plus d'1 million ! En pleine tempête, le numérique en santé a montré ce qu'il était fondamentalement : une solution efficace pour accéder aux soins et un allié de poids pour surmonter des contraintes inédites.

Au cœur de Mon espace santé, il y a cette idée que chacun doit pouvoir gérer ses rendez-vous de prévention, ses consultations, ses documents de santé, et avoir à portée de main des informations indispensables en cas d'urgence. Cette idée n'est pas nouvelle et si des initiatives ont échoué ces dernières années, la donne a changé pour le numérique en santé. Il est donc indispensable qu'un projet comme celui-ci soit porté par le service public.

Indispensable que son usage soit simple et gratuit. Indispensable que nos données soient sécurisées et hébergées en France. C'est maintenant ou jamais ! La mobilisation des acteurs est sans précédent et grâce au Ségur de la santé, des investissements massifs permettent aujourd'hui de proposer un service solide, fiable et parfaitement sécurisé.

Un nouveau service public, c'est notre patrimoine commun qui s'agrandit et je ne veux pas que dans quelques années, les données de santé soient gérées par des plateformes étrangères et privées. Nous devons prendre les devants et proposer une solution qui garantissent la protection des données des citoyens et qui ne verrouillent pas les professionnels de santé dans des logiciels propriétaires. Il en va de notre souveraineté et nous ne devons pas jouer avec le feu sur un sujet aussi sensible que celui des données de santé.

Le ministère des solidarités et de la santé, avec le soutien infaillible de l'Assurance maladie et la Délégation du numérique en santé, a déployé une énergie formidable pour réaliser ce projet.

Ce service, prévu par la loi sur l'organisation territoriale de notre système de soin, en 2019, est l'un des grands engagements du quinquennat. Les équipes du ministère, de l'Assurance maladie et les acteurs du secteur - éditeurs, associations de patients, établissements et professionnels de santé - ont su tenir le cap depuis 2 ans pour offrir à tous un service que nous devrions avoir depuis bien longtemps.

Au-delà du service qui est aujourd'hui disponible pour tous les français, c'est la mobilisation de tout un secteur qui va permettre de rendre aux français leurs données de santé et faire en sorte que l'information utile soit disponible dans les parcours de soins.

Mon espace santé est créé, il est désormais disponible, vous partirez d'une page blanche, mais vous devrez le faire vivre, l'alimenter selon vos besoins et au gré de vos échanges avec vos soignants ! Cet outil ne sera pas figé, il ne sera pas une mauvaise caricature de projet administratif qui débarque avec 20 ans de retard : il sera évolutif et s'adaptera autant aux besoins qui apparaîtront qu'aux demandes qui seront formulées par les patients et les professionnels de santé.

Destinés à tous les citoyens, Mon espace santé a été pensé et conçu avec les citoyens. Dans le cadre de la conférence de consensus organisée en 2021, des français ont directement contribué au projet, en proposant notamment les gardes fous nécessaires pour garantir la confiance dans ce dispositif.

Concrètement à quoi sert mon espace santé ? C'est un nouveau carnet de santé, pour tous les Français, tenue à jour à vie, dans leur smartphone ou leur ordinateur. Le bénéfice pratique est évident: cet espace numérique stocke toutes vos radios, prises de sang, comptes rendus d'hospitalisation. Le patient peut renseigner ses antécédents, ses allergies, ranger ses ordonnances... Il contient aussi une messagerie sécurisée, permettant aux médecins d'échanger non seulement entre eux, mais avec leurs patients. S'ajouteront bientôt un catalogue d'applications et un agenda pour la prise de rendez-vous.

Prenons deux exemples qui démontreront l'utilité de ce service pour les patients et les professionnels de santé :

Le premier est celui d'un patient qui va entrer à l'hôpital pour une opération chirurgicale. Avant, il devait réussir à retrouver ces documents médicaux (sa biologie, son électrocardiogramme, son scanner...), les imprimer, les apporter lors de son admission. Qui n'a jamais perdu un examen de biologie ou égaré un compte-rendu radiologique ? Maintenant, pour préparer son hospitalisation, le patient peut stocker et retrouver tous ces documents dans son espace santé, les envoyer par messagerie à l'établissement. La prise en charge et l'interrogatoire à l'hôpital seront donc plus pertinents, car orientés et renseignés par des termes médicaux et précis.

Le deuxième est celui d'un patient retrouvé inconscient à son domicile. Maintenant, grâce à l'accès à « Mon espace santé », l'équipe médicale d'urgence accédera rapidement à ces informations (bien entendu si le patient ne s'est pas opposé à cet accès en urgence) et pourra orienter les hypothèses diagnostics et la prise en charge de manière plus pertinente.

Par ailleurs, et j'y tiens beaucoup, pour que tout le monde puisse bénéficier de ce nouveau service, nous mettons en place, en lien avec le secrétaire d'État au numérique, un réseau d'acteurs professionnels et bénévoles en capacité de former et d'accompagner notamment les personnes les plus éloignées du numérique dans la prise en main de Mon espace santé. Il n'est pas question que Mon espace santé soit réservé à celles et ceux qui sont à l'aise avec le numérique, tout le monde doit y avoir accès et c'est l'une des conditions de sa réussite !

A nous d'écrire à compter d'aujourd'hui l'histoire de Mon espace santé. Il y a 25 ans, la carte vitale passait pour un défi technologique et culturel : aujourd'hui, cette carte est devenue un réflexe. Faites de Mon espace santé un réflexe, devenez acteur de votre santé ! Avec Mon espace santé, vous avez toutes les cartes en main !
